Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_3061-DE

Extrait du registre des délibérations du CCAS

Séance du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octonre, à dix-huit heures trente, le CCAS de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Président.

Présents :, Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Clotilde MORNET, Janine SORRE, Guy ROUTIER, Lucie TURPIN, Jean-Paul DULUC

Absents : Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Nicolas BONNOT, Enora GUILCHER, Yvonne BACHELOT, Quentin FLAMENT, Marie-Annick CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de la publication : 24 septembre 2026

➢ Distribution des colis 2026 : choix du prestataire

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que des colis sont distribués tous les ans aux personnes de 68 et plus qui, pour des raisons de santé, n'ont pas la possibilité de se rendre aux Repas des aînés. Il propose que les bénéficiaires soient les personnes répondant aux critères suivants :

- Résidant de maison de retraite ou foyer
- Hospitalisation
- Hospitalisation à domicile

Enfin, Monsieur le Président présente plusieurs offres concernant la fourniture de paniers garnis.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Décide** que les bénéficiaires seront les personnes de 68 et plus résidants de maison de retraite, hospitalisées ou faisant l'objet d'une hospitalisation à domicile ;

- **Décide** de répartir la distribution des colis de la manière suivante :
 - ✓ un colis par personne

- **Accepte** l'offre de l'entreprise COTÉ DELOIX pour la fourniture des colis suivants :
 - ✓ Colis 1 « sucré » : 25,00 € TTC ;
 - ✓ Colis 2 « salé » : 25,00 € TTC

- **Décide** que la distribution de colis sera effectuée par les membres du CCAS.

➢

Le Président
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie BEAUFEU